

## Services de l'immigration et en droit des réfugiés

Aide juridique Ontario peut offrir des services aux immigrants et aux réfugiés, comme les demandes d'asile, les contrôles des motifs de la détention, les mesures d'expulsion, les appels en matière de parrainage, les révisions judiciaires, etc.

Pour en savoir plus, visitez [legalaid.on.ca/immigration](http://legalaid.on.ca/immigration).

## Avocats de service

Les avocats de service peuvent aider les personnes qui se présentent au tribunal sans avocat. Ils offrent leurs services dans les palais de justice de l'Ontario.

Pour en savoir plus visitez [legalaid.on.ca/tribunaux](http://legalaid.on.ca/tribunaux).

## Services de droit de la famille

Aide juridique Ontario peut aider dans un grand nombre d'affaires de droit de la famille, y compris la garde d'un enfant, le droit de visite et la pension alimentaire. Vous pouvez obtenir ces services par le biais :

- des centres de services de droit de la famille;
- des centres d'information sur le droit de la famille;
- du Programme d'information sur le droit de la famille;



### Pour communiquer avec nous :

Par téléphone :

- sans frais : **1 800 668-8258** ou au **416 979-1446**.
- ATS (appareil de télécommunication pour les personnes malentendantes): **1 866 641-8867** ou au **416 598-8867**
- Les services sont accessibles dans plus de 200 langues et ils sont offerts du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

En ligne

- Visitez [legalaid.on.ca](http://legalaid.on.ca) pour obtenir des renseignements sur les services d'Aide juridique Ontario ou [Faitsdedroit.ca](http://Faitsdedroit.ca) pour les questions de droit criminel.

- de la représentation juridique, de la médiation, de la conférence en vue d'un règlement, etc.

Pour la liste complète des services en droit de la famille et les endroits où ils se trouvent, visitez [legalaid.on.ca/famille](http://legalaid.on.ca/famille).

## Violence familiale

**Les victimes de violence familiale qui ont besoin d'une assistance ou de conseils peuvent communiquer avec la ligne Femaide au 1 877-336-2433.**

**En cas d'urgence, composez le 911.**

Aide juridique Ontario peut aider les victimes de violence familiale à obtenir de l'aide juridique et les conseils d'un avocat en cas d'urgence. Ces services sont fournis à tous les Ontariennes et Ontariens à faible revenu, quel que soit leur statut d'immigrant. Des services d'interprétariat par téléphone sont aussi offerts.

## Services en droit criminel

Les services en droit criminel d'Aide juridique Ontario peuvent comprendre jusqu'à 20 minutes de conseils juridiques sommaires d'un avocat, un renvoi à une clinique d'aide juridique, la représentation juridique ou le renvoi au site d'information juridique d'Aide juridique Ontario, [Faitsdedroit.ca](http://Faitsdedroit.ca).

Pour obtenir de plus amples renseignements visitez [legalaid.on.ca/criminel](http://legalaid.on.ca/criminel).

## Vous n'êtes pas satisfait de nos services? Dites-le-nous

Si vous n'êtes pas satisfait des services d'Aide juridique Ontario, d'une clinique juridique communautaire ou d'un avocat de l'aide juridique, vous pouvez déposer une plainte.

Appelez-nous, pour obtenir de plus amples renseignements ou visitez [legalaid.on.ca/plaintes](http://legalaid.on.ca/plaintes).

# AIDE JURIDIQUE ONTARIO PEUT VOUS AIDER



IMMIGRATION ET DROIT DES RÉFUGIÉS

CLINIQUES JURIDIQUES COMMUNAUTAIRES

AVOCATS DE SERVICE

DROIT DE LA FAMILLE

VIOLENCE FAMILIALE

DROIT CRIMINEL

pour les Ontariennes et  
Ontariens à faible revenu

## Aide juridique Ontario peut vous aider

Aide juridique Ontario aide les personnes à faible revenu à régler leurs problèmes juridiques, notamment les affaires de droit de la famille, de droit criminel et d'immigration et de droit des réfugiés. Les cliniques offrent de l'aide pour régler les questions relevant du droit civil, comme les relations entre locateur et locataire et l'aide gouvernementale.

## Services d'Aide juridique Ontario : où les obtenir

Vous pouvez obtenir nos services :

- **au tribunal** : les avocats de service et les centres d'information sur le droit de la famille viennent en aide aux personnes non représentées par un avocat;
- **par téléphone** : les services sont gratuits et comprennent de l'aide pour remplir les demandes d'aide juridique et des conseils d'un avocat;
- **dans une clinique juridique communautaire** : les cliniques procurent de l'aide pour des questions juridiques liées au logement, à l'emploi et aux soins de la santé;
- **sur notre site Web** : il contient des renseignements juridiques sur le droit de la famille et le droit criminel, ainsi que des liens à d'autres services.

## Admissibilité aux services juridiques

Aide juridique Ontario vous procurera les services les mieux adaptés à votre situation juridique. Pour recevoir de l'aide, vous devez être financièrement admissible et votre problème juridique doit être couvert par Aide juridique Ontario.

Pour les affaires juridiques les plus graves, Aide juridique Ontario peut offrir une représentation juridique complète par le biais du programme de certificats. Dans certains cas, vous pourriez avoir à rembourser à Aide juridique Ontario une partie ou la totalité des frais juridiques. Notez que vous devez satisfaire à des critères d'admissibilité différents pour être admissible à ce programme.

Vraisemblablement admissible à plusieurs des services d'Aide juridique Ontario si le revenu familial brut est en dessous de :	
	18 000 \$
	27 000 \$
	31 000 \$
	37 000 \$
	43 000 \$

Pour en savoir plus à ce sujet, appelez-nous ou visitez [legalaid.on.ca/admissibilite](http://legalaid.on.ca/admissibilite).



## Cliniques juridiques communautaires

Les cliniques fournissent de l'aide concernant des besoins élémentaires, dont l'accès au logement, les soins de la santé et l'emploi. Les services varient d'une clinique à l'autre. Notez que les cliniques appliquent des critères d'admissibilité différents de ceux d'Aide juridique Ontario.

Pour trouver une clinique juridique communautaire, visitez [legalaid.on.ca/cliniques](http://legalaid.on.ca/cliniques) ou appelez-nous.

## Information sur le site Web

- Admissibilité : [legalaid.on.ca/admissibilite](http://legalaid.on.ca/admissibilite)
- Avocats de service : [legalaid.on.ca/tribunaux](http://legalaid.on.ca/tribunaux)
- Cliniques juridiques : [legalaid.on.ca/cliniques](http://legalaid.on.ca/cliniques)
- Droit criminel : [legalaid.on.ca/criminel](http://legalaid.on.ca/criminel)
- Droit de la famille : [legalaid.on.ca/famille](http://legalaid.on.ca/famille)
- Immigration : [legalaid.on.ca/immigration](http://legalaid.on.ca/immigration)
- Plaintes : [legalaid.on.ca/plaintes](http://legalaid.on.ca/plaintes)
- Pour nous contacter : [legalaid.on.ca/coordonnees](http://legalaid.on.ca/coordonnees)



## AIDE JURIDIQUE ONTARIO

PAR TÉLÉPHONE :

1 800 668-8258 ou au 416 979-1446

ATS (APPAREIL DE TÉLÉCOMMUNICATION POUR LES PERSONNES MALENTENDANTES):

1 866 641-8867 ou au 416 598-8867

[legalaid.on.ca](http://legalaid.on.ca)  
[Faitsdedroit.ca](http://Faitsdedroit.ca)

